



Arrêté Municipal N° DST_2021_0082

prescrivant l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement des emprises nécessaires à la réalisation des extensions de l'EHPAD Hernot rue Emmanuel Sieyès à LANNION

Le Maire de la Ville de Lannion

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L318-3 et R318-7 et R318-10 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 fixant les modalités d'enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

VU sa délibération du 8 février 2021 décidant du lancement de la procédure d'enquête publique nécessaire au déclassement de portions de domaine public afin de les intégrer dans le domaine privé communal,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

VU la liste 2021 des personnes habilitées à remplir les fonctions de commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que le projet de restructuration de l'EHPAD Hernot situé rue Emmanuel Sieyès comprend la création de trois extensions dont les emprises constituent actuellement des portions de domaine public ouvertes à la circulation publique,

CONSIDERANT que de fait leurs fonctions de dessertes vont s'en trouver modifiées,

Arrête

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement de portions de domaine public, dans le quartier « Les Fontaines », rue Emmanuel Sieyès en vue d'une cession foncière dans le cadre de la restructuration de l'EHPAD Hernot.

ARTICLE 2 : Madame Catherine INGRAND est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés en Mairie de LANNION pendant une durée de quinze jours du **samedi 24 avril au lundi 10 mai 2021** et seront consultables aux jours et horaires d'ouverture habituels : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 10h00 à 12h00, ainsi que sur le site de la ville : <https://www.lannion.bzh/extensions-ehpad-hernot> afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations.



Par ailleurs, la commissaire enquêtrice recevra en personne à la Mairie de LANNION les observations du public les jours suivants :

- **le samedi 24 avril 2021:** **de 10h00 à 12h00**
- **le lundi 10 mai 2021:** **de 14h00 à 16h00**

ARTICLE 4 : A l'expiration du délai de quinze jours, c'est-à-dire : le **10 mai 2021**, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui le remettra au Maire avec le dossier d'enquête ainsi que ses conclusions et son avis dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal prendra ensuite la délibération décidant du déclassement des portions de domaine public concernées en vue de leur cession.

ARTICLE 5 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'Arrêté du Maire sera publié par voie d'affiche et par tout autre procédé jugé opportun.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et à Madame la commissaire enquêtrice.

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait en mairie de LANNION le mercredi 7 avril 2021

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité

et affichage et/ou notification

Paul LE BIHAN
Maire de LANNION
Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté